



Pour un développement durable de la colline parlementaire
Une réflexion sur les enjeux et les problématiques soulevées par le projet de PPU présenté
en consultation publique

Mémoire présenté par le Conseil des monuments et sites du Québec
à la Ville de Québec dans le cadre de la consultation sur le PPU de la colline parlementaire_
août 2009

4 août 2009

Mémoire du Conseil des monuments et sites du Québec sur le projet de PPU de la colline parlementaire_ Août 2009

Préambule

Le Conseil des monuments et sites du Québec estime qu'il est tout à fait pertinent de procéder à une planification urbaine plus poussée pour le secteur de la colline parlementaire qui possède une valeur symbolique extrêmement importante. Il s'agit d'un secteur ancien, sensible et qui compose avec une pression de développement toujours très importante. D'où l'intérêt du processus dans lequel s'est engagé la Ville avec la préparation du *Programme particulier d'urbanisme pour la colline parlementaire et ses principales voies d'accès*.

Nous avons participé à la séance de consultation publique le 23 mai dernier. Nous avons saisi tout l'intérêt de la consultation publique, mais aussi toutes les limites d'un exercice de quatre heures à 150 personnes sur un dossier aussi vaste et complexe. Il faut bien constater aussi que la Ville n'a pas présenté dans son projet de PPU certains sites que l'on identifie comme des sites potentiels de requalification mais qui dans les faits font déjà l'objet de projets, jamais présentés publiquement, mais pour lesquels des permis ont été délivrés où sont sur le point de l'être : sites des Franciscaines, site des Dominicains, site Saint-Vincent-de-Paul, site derrière la maison des Communications, église Saint-Cœur-de-Marie, l'îlot Berthelot déjà en construction. Pour tous ces sites des promoteurs ont à notre connaissance déjà identifié leurs besoins.

Le PPU et la planification urbaine qu'il présuppose doit permettre d'établir une orientation cohérente du développement à l'abri des pressions individuelles. Toute intervention projetée dans ce secteur devrait contribuer à mettre en valeur son caractère unique.

Nous formulons donc dans ce mémoire quelques observations suscitées par la lecture des documents fournis par la ville. Documents assez touffus, comportant parfois des affirmations contradictoires et qui ne permettent pas toujours de bien cerner les intentions de la ville pour l'avenir du secteur.

Note propos ne prétend pas couvrir l'ensemble des questions soulevées par le projet de la Ville.

1. De la nécessité de planifier

Une planification urbaine fine et sensible est essentielle dans une zone aussi significative sur le plan historique, culturel et patrimonial. Lieu de pouvoir, lieu de rassemblement, lieu d'expérience touristique, milieu de vie, milieu de travail autant de réalités avec lesquelles il faut composer avec doigté, à l'abri des élans individuels (politiques, promoteurs) ou des modes passagères. La ville doit penser à long terme son développement, dans la continuité de l'existant.

Plusieurs interventions des années 1960-1970 sont aujourd'hui décriées par l'ensemble de la population parce qu'elles ont été mal planifiées, qu'elles se sont inscrites en rupture avec le milieu construit et qu'elles ont finalement mal vieilli. À partir de cette expérience, nous pouvons sûrement réfléchir et faire mieux.

En 1998, la Commission de la capitale nationale faisait dans son plan d'orientation le constat suivant : «En tant qu'ensemble urbain, la colline parlementaire est le résultat chaotique d'une série d'interventions réalisées par étapes successives, depuis la construction de l'Hôtel du Parlement jusqu'à nos jours, sans respect des plans directeurs qui ont pu être élaborés au cours des dernières décennies et sans réel rapport entre eux.»¹

La préservation de l'identité culturelle d'un lieu passe par la sauvegarde des permanences structurelles du cadre bâti, c'est-à-dire des éléments qui lui confèrent une identité reconnaissable. Pour assurer une évolution de la ville qui soit cohérente avec son héritage, les outils réglementaires développés doivent reposer sur une connaissance objective du milieu. L'objectif étant d'améliorer les qualités urbaines des secteurs d'intervention et d'en respecter les traits identitaires.

La problématique du transport doit aussi être analysée de façon concomitante à défaut de quoi des erreurs d'estimation dans les besoins ou les usages se révéleront rapidement. Les orientations de développement auront un impact sur le flux de circulation (automobile ou transport collectif) et son évolution, sur les besoins en stationnement et sur les alternatives envisagées, etc..

2. Aspects méthodologiques

Le projet de PPU de la colline parlementaire vise manifestement des objectifs avec lesquels nous ne pouvons qu'être d'accord, notamment celui de conserver les caractères hérités qui expriment l'identité des lieux et se s'inscrire dans une perspective de développement durable.

¹ CCNQ, *Plan d'orientation pour la mise en valeur de la colline parlementaire*_ document d'orientation_ 1998, p. 19,

Le premier de ces objectifs exige une étude de caractérisation du milieu bâti existant et une connaissance approfondie des processus de transformations qui se sont produits depuis la « première édification » du tissu urbain.

Le projet soumis à la consultation publique présente sur ce point des lacunes majeures. Par exemple, la production d'une carte qui illustre le découpage des unités morphologiques du tissu urbain est absolument nécessaire non seulement pour diagnostiquer les problèmes à corriger, mais pour évaluer le potentiel de transformation _ de densification _ et de requalification d'un secteur urbain.

Certaines hypothèses envisagées dans le document manifestent une incompréhension des processus normaux de spécialisation des voies publiques et des résultats des recherches récentes sur la « théorie des attracteurs » _ c'est-à-dire sur les règles qui gouvernent les relations entre la configuration du système viaire, la position des attracteurs et la circulation piétonne. C'est le cas notamment de la possibilité d'étaler plus à l'ouest sur la Grande Allée la présence de bars et restaurants ou d'implanter des terrasses en bordure du boulevard René-Lévesque Est.

3. Les axes de circulation et voies d'accès

_ La Grande Allée

La Grande Allée est l'axe de communication le plus ancien entre Québec et Cap-Rouge. Son tracé remonte au Régime français. Aujourd'hui, l'axe de la Grande Allée est le plus intégré, le plus accessible et le plus continu dans la ville de Québec. En fait, il est le plus convergent et représente l'entrée optimale dans la ville vers le Vieux-Québec. La Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec l'ont reconnu comme tel dans leurs récentes propositions d'aménagement urbain.

Au fil des ans, on a construit sur la Grande Allée les grandes demeures, les sièges sociaux des grandes sociétés, les institutions politiques et religieuses importantes. À l'échelle locale et régionale, le parcours de la Grande Allée présente différentes figures paysagères: certaines portions sont commerciales (boul. Laurier, secteur des centres commerciaux), d'autres institutionnelles (campus Université Laval) (sièges sociaux) (colline parlementaire), résidentielles (boul. Laurier, face aux Plaines) et enfin commerciales et touristiques (secteur du Concorde à Place George V).

La Grande Allée projette une image unique dans la ville de Québec, elle présente une série de paysages urbains dont les caractères révèlent la succession des types architecturaux et urbains qui se sont succédés dans l'histoire de l'édification de la ville. On peut donc s'attendre à ce que les autorités en fassent le parcours cérémoniel de la capitale. L'aménagement de cette voie doit être étudié en tenant compte des ruptures d'homogénéité entre les divers tissus urbains qu'elle traverse. Il est incongru d'inclure dans le secteur de la colline parlementaire le segment situé à l'ouest de la rue Lockwell.

Dans le secteur de la colline parlementaire, la présence du Parc des champs-de-Bataille (Plaines d'Abraham) est déterminante et les portions de la voie qui permettent une porosité avec le parc (trois secteurs dont celui du manège militaire) sont importantes à considérer dans les aménagements urbains futurs.

_ Le boulevard René-Lévesque Est

Le boulevard René-Lévesque Est est un boulevard urbain qui comporte beaucoup de contingences. En page 27 du document de consultation on dit : «Malgré les travaux effectués, on reste encore aujourd'hui perplexe face à l'importante largeur de l'emprise de cette artère par rapport aux véritables besoins de la colline Parlementaire en matière de transport. Il semble même que cette voie réaménagée occasionne encore des problèmes bioclimatiques (vent, acoustique), d'encadrement et de discontinuité du tissu».

On est donc être surpris de constater que la Ville projette de permettre les terrasses en façade des bâtiments existants pour animer les marges du boulevard. On se demande sur quoi se fonde ce projet vu la nature du lieu_ un boulevard urbain_ et l'inconfort de l'espace public quand on y circule à pied.

Malheureusement, le réaménagement du boulevard René-Lévesque Est a été réalisé avec la logique sectorielle qui caractérise les pratiques d'aménagement urbain, c'est-à-dire comme un projet de « voirie », non comme un véritable projet de design urbain. L'absence de qualité de l'espace public en bordure de cette voie est due à un encadrement bâti inadéquat et à l'absence de « bande de pertinence » du côté nord du boulevard. Aucune solution satisfaisante aux problèmes de malformation de ce boulevard n'est possible sans un véritable projet de cicatrization du tissu urbain détruit à l'occasion de sa percée.

4. La protection du patrimoine dans ce secteur et la transformation du milieu

Les ensembles historiques ou les tissus urbains anciens font partie de l'environnement quotidien des êtres humains, qui leurs assurent la présence vivante du passé. Leur sauvegarde et leur intégration au cadre de vie de la société contemporaine est un élément fondamental de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire. Ceci est particulièrement vrai pour le secteur à l'étude. Nous avons la responsabilité de préserver l'ensemble des caractères hérités du milieu qui sont le reflet de nos institutions, de nos valeurs sociales, de notre façon d'habiter le territoire à travers le temps.

Le tissu urbain de la Grande Allée témoigne de la pratique constructive à Québec au cours des derniers siècles. Nombre de bâtiments éclectiques que l'on retrouve entre l'avenue Wolfe et la porte Saint-Louis témoignent des courants esthétiques de différentes époques du début du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui.

Si la densification des tissus anciens s'impose pour contrer l'étalement urbain, il y a tout lieu de penser qu'il faut agir dans un secteur comme celui-ci avec beaucoup de précautions afin que les transformations réalisées permettent de maintenir une identité reconnaissable des lieux.

L'édification du complexe Le Saint-Patrick, dans les années 1990, en remplacement du couvent des Rédemptoristes est un parfait exemple d'intervention qui ne contribue aucunement à maintenir l'identité des lieux, ni même à la qualité de l'espace public. Ce complexe_ d'une piètre qualité architecturale qui dialogue peu ou pas avec la Grande Allée_ aurait pu être construit n'importe où en secteur récent et contribuer davantage au milieu bâti.

Quant à l'usage des marges avant à des fins commerciales et d'animation de l'espace public, cette façon de faire dans les marges de la Grande Allée ne peut que réduire le sens du patrimoine bâti qui s'y est développé. L'exemple de la maison Price transformée en restaurants et autres bars dans sa marge avant est criant pour illustrer la perte de lecture d'un bâtiment ancien à partir de l'espace public.

Préserver le patrimoine bâti existant dans un esprit de développement durable signifie aussi d'éviter les démolitions intempestives, de s'assurer de ne pas dénaturer le sens du lieu, de voir à ce que les actions d'aujourd'hui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et ne succombent pas à des modes éphémères². Il faut donc caractériser le milieu, bien évaluer les besoins, bien encadrer les interventions, établir une réglementation qui ne laisse pas de place à l'arbitraire par trop de latitudes dans les définitions et les objectifs, qu'elle soit applicable. Trop de prescriptions floues persistent dans le document de consultation, par exemple : qu'est-ce qu'on veut réellement dire par «exiger un traitement architectural de qualité qui sera représentatif du caractère contemporain de la colline»? (fiche 3 p. 8). De quel caractère contemporain parle-t-on? Comment cela s'opérationnalisera dans les faits ? Il nous semble qu'il y a là beaucoup de place à l'arbitraire.

Dans l'élaboration d'un projet en milieu ancien, il importe de la part des pouvoirs publics de définir clairement les objectifs poursuivis, de formuler en termes opérationnels les directives (particulières pour chaque type d'édifice) et les critères de design qui servent de guide aux concepteurs de projet, et d'élaborer un programme cohérent. Pour l'instant, il semble que la profusion d'objectifs parfois contradictoires, ne permette pas de dégager une vision claire.

5. La colline parlementaire milieu de vie

«La ville de Québec doit résister aux pressions exercées en vue de transformer son centre historique en immense centre commercial à caractère festivalier pour le bénéfice de l'industrie touristique au détriment du maintien _ ou du rétablissement_ des équilibres normaux dans a structure fonctionnelle de la ville. Il en va de la qualité de vie de la population résidante.»³

² « étant donné que l'architecture n'est pas un bien de consommation jetable, il importe que l'architecture située dans la sphère publique échappe aux courants de la mode et demeure acceptable par le public pour la durée de vie utile des édifices» (P Larochelle et G Vachon., 2003 tome 1)

³ Pierre Larochelle- *Application de la morphogénèse des milieux bâtis à l'élaboration de la politique du patrimoine*- 2005

Dans la politique du patrimoine adoptée par la Ville de Québec en 2006 on peut lire en page 64:

«Le patrimoine contribue à l'essor économique, social et culturel de la communauté québécoise, qui s'engage à le préserver et à le transmettre dans une perspective de développement durable.

Dans cette perspective, la Ville de Québec s'engage à :

7.6.1 Assurer la mise en valeur du patrimoine comme actif touristique, dans le respect du fragile équilibre entre les besoins de la population résidente et ceux des touristes.

(...) Prendre les mesures nécessaires pour que le développement de l'industrie touristique dans les zones à haut potentiel respecte les caractéristiques identitaires physiques et fonctionnelles du milieu et les besoins de la population locale, notamment en matière de circulation, de maintien du commerce de proximité et de maintien de la fonction résidentielle.».

_ Équilibre des usages

Dans sa planification, la Ville doit chercher à maintenir un équilibre des usages et des fonctions. Les fiches 9 et 10 proposent trois objectifs qui sont assez contradictoires. D'une part on veut assurer le développement et le maintien d'un habitat diversifié on identifie des pistes d'action qui sont dans l'ensemble intéressantes.

On identifie aussi la difficile mixité des usages avec la présence des bars et des restaurants- qui génèrent du bruit et des nuisances_ non favorables au résidentiel. Ensuite on identifie le site derrière la maison de communications comme site à bâtir pour du résidentiel en plein cœur du secteur de la Grande Allée_ entre ave Montcalm et la rue d'Artigny_ le secteur qui est le plus difficilement compatible avec la fonction résidentielle puisque le bruit généré par la présence des restaurants et des bars est constant!

D'autre part, on énonce une volonté d'étirer la zone commerçante jusqu'à l'avenue Cartier, voire jusqu'au nouveau pavillon du MNBAQ. Il s'agit là d'un non sens puisque le fait d'étendre l'activité commerciale du type bars et commerces ne peut en aucun cas diluer les problèmes associés. Une telle avenue contribuera certainement au contraire à étendre et à aggraver le problème.

_ Le festival permanent

Les besoins des résidants doivent prévaloir sur ceux des visiteurs et des touristes occasionnels. Leur présence et leur participation à la vie du milieu sont primordiales pour la ville, pour qu'elle conserve sa vitalité et son attrait à long terme.

Faire du secteur de la colline parlementaire un quartier des spectacles ne repose sur aucune étude sérieuse de besoins. Il y a dans l'air un effet 400^e indéniable qui anime les esprits. Il faut certainement dans la planification urbaine dépasser les engouements

momentanés. La ville doit avoir une vision d'ensemble et à long terme de son développement.

Dans l'établissement d'une réglementation, il faut éviter que les pouvoirs publics abdiquent de leurs responsabilités au profit de promoteurs. Il s'agit là d'un enjeu fondamental de la planification.

À Québec, il existe déjà une offre appréciable en nombre et capacité de salles de spectacles, dans le secteur et à proximité. D'autre part, le climat du pays ne permet pas de penser que l'offre de spectacles de grande envergure en plein air soient possible un grand nombre de soirs par année. La déconfiture de l'Agora du Vieux-Port_ un équipement qui aura coûté 17 Millions de dollars de fonds publics en 2007-2008_ est éloquent sur la non nécessité de tels équipements en plein cœur de la ville.

La souplesse des équipements qu'utilisent actuellement le Festival International d'été de Québec et autres organisateurs de festivités semble tout indiquée pour l'avenir. Cette souplesse permet en dehors des périodes de spectacles d'apprécier autrement les sites dans lesquels ils sont installés. La situation actuelle, qui demande peut-être quelques aménagements mineurs, est probablement la plus versatile, la plus adaptée aux besoins et au climat, la plus durable en fait puisqu'elle évite un déplacement d'activités d'un secteur à l'autre de la ville.

Il est aussi étonnant de lire (objectif 12) que la Ville souhaite se faire le porte-parole du développement d'un site permanent sur le Plaines d'Abraham. Premièrement, la propriété de ce site est fédérale. Deuxièmement, on parle ici d'un patrimoine exceptionnel qu'on voudrait modifier de façon permanente. Le Conseil des monuments et sites du Québec a pris publiquement la position suivante dans la foulée des recommandations du comité consultatif sur l'aménagement de la Pointe-à-Carcy en 2006 et dans le dossier de l'agrandissement du MNBAQ (2007) concernant un éventuel empiètement sur les Plaines d'Abraham:

« d'un point de vue patrimonial, les plaines d'Abraham sont un site intouchable qui participe à la qualité de la vie urbaine à Québec de façon remarquable. Nous considérons qu'aucun agrandissement du Musée ne peut empiéter sur le parc : il s'agirait d'un précédent inconcevable. D'ailleurs, en 2006, le CMSQ s'était opposé avec force à l'implantation d'une agora permanente sur les Plaines, dans le secteur de la Citadelle.»

D'autre part concernant la réhabilitation du manège militaire, le CMSQ a déposé un mémoire sur la question aux autorités mandatées pour la consultation⁴.

⁴ Voir en annexe «La réhabilitation du site du manège militaire à Québec Problématique, enjeux et recommandations», Mémoire du CMSQ présenté lors de la consultation, juin 2009

_ Proximité des commerces

Les rues commerciales du quartier qui offrent des services de proximité aux citoyens sont sans conteste l'avenue Cartier et la rue Saint-Jean, même si elles ne font pas implicitement partie de la zone désignée par le PPU. Pour maintenir leur vitalité, il faut éviter d'éparpiller une offre similaire ailleurs dans le secteur.

La position nord sud de l'avenue Cartier tout comme la rue Maguire à Sillery_ insérée perpendiculairement aux axes majeurs de circulation est en accord avec sa fonction commerciale. La circulation automobile doit forcément y être moindre et plus lente puisque les piétons traversent de part et d'autre la rue à des points qui ne sont pas toujours des intersections. L'artère est conviviale et la circulation automobile y est secondaire.

Il est significatif que dans la portion de la Grande Allée où sont localisés bars terrasses et restaurants la circulation automobile y soit plus lente et que la Ville aie même dû la réaménager récemment pour en faire une voie piétonne à certains moments.

En soi, cette contrainte au flux automobile est contradictoire avec la volonté de faire de l'axe de la Grande Allée une voie cérémonielle (objectif 23) d'entrée vers le lieu de pouvoir et vers la vieille ville, patrimoine mondial.

Pour quelques uns des sites à densifier éventuellement par du résidentiel voici quelques recommandations :

- Château Saint-Louis : ne pas autoriser la construction à 100% du lot, mais il n'y a peut-être pas lieu d'exiger la conservation de la maison qui empiète sur le site : sa valeur patrimoniale reste à démontrer. Cela pourrait constituer un handicap sérieux pour un développement ordonné sur une parcelle typique des tissus développés pour l'implantation d'édifices à redent (comme les grands immeubles résidentiels de la rue Sherbrooke Ouest à Montréal). Assurer une aire de pertinence au bâtiment centenaire. Relocaliser le stationnement en souterrain.
- Couvent et chapelle des Franciscaines : quoiqu'il soit probablement trop tard pour ce site qui fait l'objet d'un projet de développement et quoique la chapelle aie été dépouillée de ses ornements principaux, il serait souhaitable d'intégrer la chapelle et le potentiel qu'elle offre au projet résidentiel projeté (salle communautaire ou autre usage compatible avec le volume organique de la chapelle). D'autre part, il n'est pas souhaitable que la hauteur de ce qui sera construit sur ce site dépasse le bâti existant à proximité, c'est-à-dire le Saint-Amable et le Claridge.

6. Mettre fin à l'«embellissement» tout azimut

Dans le projet de PPU de la colline parlementaire, on a raison de souligner les nombreux abus réalisés dans le cadre des programmes d'éclairage et de commémoration de la Commission de la Capitale nationale du Québec.

_ L'aménagement lumière

L'éclairage qualitatif de la ville doit être abordé avec une approche « urbanistique », non avec l'approche spectaculaire qui caractérise la majorité des projets élaborés sous la direction de la CCNQ⁵.

_ Les fresques

La fresque peinte sur l'édifice Marie-Guyart est la goutte qui a fait déborder le vase. L'usage de cette pratique décorative des zones en friche des villes, a été adoptée tout azimut à Québec au cours de la dernière décennie. Sans aucune justification. Les fresques ne contribuent en aucun cas à la mise en valeur des lieux, elles ont une faible valeur commémorative, une faible valeur artistique, elle dénature dans ce cas-ci un bâtiment _mal aimé soit_ mais qui possède une valeur sur le plan architectural. Les fresques ne contribuent pas à l'amélioration de la qualité de l'espace public et devraient être proscrites à l'avenir.

_ Les monuments publics

Un grand nombre des nouveaux monuments publics parachutés sur la colline parlementaire au cours des dernières années sont soit d'une qualité médiocre soit implantés d'une manière qui est contraire aux règles de l'art en matière de sculpture ou d'aménagement urbain.

Il est urgent que la Ville se dote d'une politique d'art public et adopte des mécanismes d'encadrement adéquats pour ce genre de projets d'intervention.

7. À propos des sites à requalifier

Au cours des dernières années nous avons pris des positions concernant les sites suivant : Le site de l'église Saint-Vincent-de-Paul et le site du couvent des Dominicains. Voici l'essentiel de nos positions,⁶

_ Site de l'église Saint-Vincent de Paul

Le façadisme retenu, la relocalisation des vestiges, le coût associé à cette opération et la hauteur de ce qui est envisagé sur le site nous semblent absolument inappropriés et cela envoie des messages contreproductifs pour la protection du patrimoine auprès du public. À ce stade-ci, mieux vaut pour l'avenir du site démolir et reconstruire un bâtiment de qualité qui s'intègre au secteur dans lequel il s'inscrit et commémorer l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul d'une façon appropriée.

_ Site du couvent des Dominicains et nouvelle aile du MNBAQ

D'un point de vue patrimonial, les Plaines d'Abraham sont un site intouchable qui participe à la qualité de la vie urbaine à Québec et aucun agrandissement du musée ne peut empiéter sur le parc.

⁵ Geneviève Vachon et Pierre Larochelle «Pour éclairer le sens de la ville», *Continuité* no 103, hiver 2004-2005, p. 19-21_ le document est annexé au présent mémoire.

⁶ La position publiée dans le magazine *Continuité* se trouve en annexe de ce mémoire.

Opter comme certains l'ont suggéré pour l'intégration au projet du monastère existant serait improductif puisque le type de bâti du monastère (sériel) ne permet pas davantage que celui de la prison un usage à des fins muséales. Le CMSQ a rappelé qu'aucune ville n'évolue sans à l'occasion voir disparaître certains éléments de son cadre bâti. Prétendre le contraire relève du néoconservatisme qui refuse à la ville le droit de se transformer.

Malgré cette affirmation, le CMSQ a réaffirmé à plusieurs reprises l'importance de créer à l'occasion de cet agrandissement incontournable un projet intégrateur de l'ensemble des composantes du musée, favorisant une réflexion plus vaste sur la problématique de circulation du visiteur entre le nouveau pavillon et le pavillon existant.

Dans les documents soumis par la Ville, on semble laisser le soin au MNBAQ de déterminer ses besoins (espace, hauteur) avant d'établir le zonage. Et-ce à dire que la ville abdique sa responsabilité de déterminer les balises auxquelles les promoteurs doivent se soumettre pour la réalisation de leur projet sur les sites du secteur désigné par le PPU ?

7. Conclusion :

Le document de consultation manque malheureusement de clarté. Il aurait bénéficié d'un traitement plus synthétique offrant un meilleur éclairage sur les intentions de la ville. Trop d'objectifs, parfois contradictoires, n'arrivent pas à démontrer comment les interventions souhaitées permettront de mettre en valeur cette partie de la ville hautement symbolique. Les interventions en aménagement urbain sur la colline parlementaire devraient contribuer à renforcer la valeur symbolique du lieu.

Nous formulons six recommandations dans la foulée de notre analyse sommaire du projet :

RECOMMANDATIONS

1. La ville doit produire une carte qui illustre le découpage des unités morphologiques du tissu urbain afin de diagnostiquer les problèmes à corriger et évaluer le potentiel de transformation, de densification et de requalification du secteur urbain désigné par le PPU.
2. La ville doit reformuler les objectifs du PPU et en réduire le nombre pour assurer une meilleure compréhension et une meilleure cohérence de la vision de développement de la colline parlementaire en lien avec sa valeur symbolique unique.
3. La ville ne doit pas autoriser la dénaturation des bâtiments à caractère patrimonial par un usage commercial au rez-de-chaussée. Rappelons qu'investir la marge avant d'un bâtiment par la construction d'un ajout à des fins commerciales contribue à dénaturer le sens du bâtiment ancien.

4. La ville doit s'opposer au façadisme qui est une pratique déviante qui conduit à la réduction de sens et à l'effacement du patrimoine lui-même.
5. La ville ne doit pas permettre d'étendre l'activité commerciale de type restaurants et bars jusqu'à l'avenue Cartier ou plus loin encore. Prétendre que diluer cette activité sur une zone plus vaste réduira les effets nuisibles est faux (fiche 10 p.44). Au contraire, l'augmentation et la densification de cette activité sur une échelle plus vaste affecteront négativement la qualité de vie d'un plus grand nombre de citoyens riverains.
6. La ville doit s'assurer que les conditions pour l'accroissement de la fonction résidentielle soient bien en place dans le secteur désigné par le PPU, c'est-à-dire que la mixité des fonctions soit réelle et que les sites désignés offrent le potentiel requis.

Août 2009